

Paris, le 2 mai 2024

Un cas de fièvre de Lassa confirmé en Île-de-France : les autorités sanitaires pleinement mobilisées

Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités a été informé le 1er mai 2024 d'un cas confirmé de fièvre de Lassa. Le patient, un militaire revenant de l'étranger, a été hospitalisé en Ile-de-France. Son état de santé n'inspire pas d'inquiétude. Une enquête épidémiologique approfondie est en cours pour déterminer les personnes qui auraient été en contact à risque avec le patient.

Les autorités sanitaires sont pleinement mobilisées dans la recherche de personnes ayant eu des contacts à risque avec le patient. Le virus peut se transmettre d'homme à homme par contact direct avec le sang, les urines, les excréments ou autres sécrétions organiques d'une personne contaminée. Le risque de survenue de cas secondaires est donc limité aux personnes ayant eu des contacts directs avec les fluides biologiques du patient, en particulier les personnels de santé l'ayant pris en charge.

Les personnes contact à risque ont été contactées, par les autorités sanitaires pour leur indiquer la conduite à tenir. Il leur est notamment demandé, en cas d'apparition de symptômes dont la fièvre, de s'isoler et de prendre contact avec le médecin en charge de leur suivi. Il convient de surveiller l'apparition de symptômes pendant 21 jours après le dernier contact à risque.

La Fièvre de Lassa est une fièvre hémorragique virale à déclaration obligatoire, causée par un Arénavirus, le virus Lassa. La maladie débute 6 à 21 jours après l'infection par des signes cliniques peu spécifiques : fièvre, vomissements, nausées, douleurs abdominales, céphalées, myalgies, arthralgies, asthénie. Dans les cas sévères, les symptômes peuvent s'aggraver. La majorité des cas (80%) est asymptomatique.

Contact presse :

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

alertes-presse@sante.gouv.fr